



communiqué

Date **Le 8 octobre 1991**

N° 225

Pour publication

COLLABORATION ACCRUE ENTRE LE CANADA ET LE DANEMARK DANS LES CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE CAUSÉE PAR LA NAVIGATION

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, et le ministre des Transports, l'honorable Jean Corbeil, ont annoncé aujourd'hui que le Canada et le Danemark se sont entendus sur un plan d'intervention d'urgence prévoyant une collaboration dans les cas de pollution accidentelle causée par la navigation.

«En tant que voisins maritimes, le Canada et le Danemark font face à des problèmes communs de pollution marine, a déclaré M^{me} McDougall. Ce nouveau plan d'intervention d'urgence nous permettra de trouver des solutions communes à ces problèmes.»

«La Garde côtière du Canada a toujours servi les Canadiens avec fierté, a déclaré M. Corbeil. Le plan élaboré avec le Danemark constitue pour nous un autre important moyen de servir les Canadiens sur le front de l'environnement.»

Le plan d'urgence canado-danois de lutte contre la pollution des eaux est en fait un amendement à l'Accord de coopération de 1983 entre les gouvernements du Canada et du Royaume du Danemark concernant le milieu marin. Trois objectifs sont visés : mettre au point des mesures et des systèmes permettant de déceler et de signaler les cas de pollution; adopter des mesures restreignant la propagation de substances dangereuses et les dommages qu'elles pourraient causer; et fournir les ressources nécessaires pour réagir de façon efficace aux accidents de pollution.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874